



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : CONVENTION (N°893) DE MISE A
DISPOSITION DES SALLES BERLIOZ ET POLE
DOCUMENTAIRE A L'ASSOCIATION «CMMP
ASSOCIATION CHŒUR MELOMEN PARIS», A
TITRE PAYANT**

**DÉCISION N° DM-23-461
EN DATE DU 08 DECEMBRE 2023**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté municipal n°A-20-489 en date du 2 juin 2020 portant délégation de fonction à Madame Annick Voisin, adjointe au maire ;

VU la demande de l'Association « CMMP Association Chœur Melomen Paris » représentée par son Vice-Président Interne, Monsieur Dominique LE POGAM, dont le siège est situé C/O Centre LGBT, 63 rue Beaubourg 75003 Paris, d'organiser des répétitions, dans la salle Pôle documentaire, le 16 avril de 9h30 à 12h30 et de 14h00 à 18h00 et le 24 septembre 2023, les 15 et 16 juin 2024 de 14h00 à 18h00 ainsi que dans la salle Berlioz, les 21 et 22 octobre 2023, les 10 et 11 février, 17 mars et 4 mai 2024 de 14h00 à 18h00 ;

CONSIDÉRANT les missions pédagogiques et artistiques du Conservatoire.

D É C I D E

DE SIGNER avec l'Association « CMMP Association Chœur Melomen Paris » représentée par son Vice-Président Interne, Monsieur Dominique LE POGAM, dont le siège est situé C/O Centre LGBT, 63 rue Beaubourg 75003 Paris, une convention de location de salle pour un montant de 1040,50 € TTC (mille-quarante euros et cinquante centimes). L'Association réglera aussi 440,60 € TTC (quatre-cent-quarante euros et soixante centimes) au titre des frais de gardiennage supplémentaire entraînés par sa venue, afin d'organiser des répétitions, dans la salle Pôle documentaire, le 16 avril de 9h30 à 12h30 et de 14h00 à 18h00, le 24 septembre 2023 et les 15 et 16 juin 2024 de 14h00 à 18h00 ainsi que dans la salle Berlioz, les 21 et 22 octobre 2023, les 10,11 février, 17 mars et 4 mai 2024 de 14h00 à 18h00 ;

D'INSCRIRE cette recette au budget communal aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
L'Adjointe au maire chargée de la culture,

Signé

Annick VOISIN

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20231208-lmc1H11298H1-AR
Date de réception en Préfecture : 08/12/2023
Date de Publication : 08/12/2023